



**CUPANI METALS CORP. ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ SANS INTERMÉDIAIRE POUR FINANCER L'EXPLORATION ET LE FORAGE SUR SON PROJET DE CUIVRE**

Toronto, Ontario, 16 mai 2025 – CUPANI Metals Corporation (« CUPANI » ou la « Société ») (CSE: CUPA) est heureuse d'annoncer son intention de lever jusqu'à 4 000 000 \$ par l'émission d'actions au moyen d'un placement privé sans intermédiaire.

Brian Bosse, chef de la direction de CUPANI Metals Corp., a commenté la nouvelle d'aujourd'hui : « Nous avons confiance en ce projet; les initiés possèdent plus de la moitié de l'entreprise et nous avons hâte d'entreprendre des forages. Les fonds recueillis dans le cadre de l'offre seront utilisés pour poursuivre les travaux menés par la Société l'été dernier et les transformer en résultats pour l'automne/hiver. »

CUPANI a l'intention de procéder à un financement au moyen d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global pouvant atteindre jusqu'à 4 000 000 \$. Il sera composé de l'émission de : (i) des unités accréditatives de la Société à 0,175 \$ par unité accréditative; (ii) des unités accréditatives de bienfaisance de la Société à 0,245 \$ par unité accréditative de bienfaisance; et (iii) des unités en dollars réels de la Société à 0,16 \$ par unité en dollars réels (collectivement, l'« offre »). Tous les montants indiqués dans le présent document sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

**La convention de souscription des unités en dollars réels pour les investisseurs de tous les territoires peut être remplie en ligne [ICI](#). La convention de souscription pour les unités accréditatives peut être remplie en ligne [ICI](#).**

Chaque unité accréditative et chaque unité accréditative de bienfaisance comprendra une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires (chaque bon de souscription complet, un « **bon de souscription** ») de la Société, qui seront toutes deux considérées comme des actions accréditatives aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (*Canada*) (la « **Loi de l'impôt** »). Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire non accréditative de la Société au prix de 0,30 \$ par action ordinaire en tout temps avant le jour qui

précède de 24 mois la date de clôture. Chaque unité en dollars réels comprendra une action ordinaire de la Société et la moitié d'un bon de souscription pouvant être exercé selon les mêmes modalités que les bons de souscription comprenant les unités accréditatives de bienfaisance et les unités accréditatives.

La clôture de l'offre devrait avoir lieu le 12 juin 2025 ou vers cette date (la « **date de clôture** ») et est assujettie aux conditions de clôture et aux approbations réglementaires habituelles, y compris l'approbation de la Bourse des valeurs canadiennes (la « **CSE** »).

Le produit brut provenant de l'émission des unités accréditatives et des unités accréditatives de bienfaisance sera utilisé par la Société dans le cadre du projet d'exploration Blue Lake/Retty Lake, appartenant à 100 % à la Société, et le produit brut provenant de l'émission des unités en dollars réels sera utilisé à des fins générales de fonds de roulement.

La Société peut payer des commissions d'intermédiaire dans le cadre de l'offre à des intermédiaires de pleine concurrence admissibles, conformément aux politiques de la CSE et aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les unités offertes seront vendues par placement privé en vertu des dispenses applicables des exigences de prospectus conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les unités offertes émises dans le cadre de l'offre sont assujetties à une période de détention de quatre mois et d'un jour suivant la date de clôture en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Plus précisément, une partie de l'offre est également mise à la disposition des actionnaires inscrits de la Société qui, à la clôture des marchés le 15 mai 2025, détiennent des actions ordinaires de la Société, conformément à la dispense de prospectus établie dans le Règlement 45-534 de la Colombie-Britannique, *Dispense de l'obligation de prospectus pour certaines opérations effectuées auprès de porteurs de titres existants*, et de règlements similaires dans d'autres territoires du Canada (collectivement, la « **dispense pour actionnaires existants** »). Le recours à la dispense pour actionnaires existants limite un actionnaire à un placement maximal de 15 000 \$ au cours d'une période de douze (12) mois, à moins que cet actionnaire n'ait obtenu des conseils sur la pertinence du placement et, si cet actionnaire réside dans un territoire du Canada, ces conseils ont été obtenus d'une personne inscrite à titre de courtier en valeurs mobilières dans le territoire. Si le total des souscriptions aux unités offertes dans le cadre de l'offre dépasse le nombre maximal de valeurs mobilières à distribuer, les unités offertes vendues en vertu de la dispense pour actionnaires existants seront attribuées aux actionnaires existants admissibles au prorata en fonction du nombre de unités offertes souscrites.

### **À propos de CUPANI**

CUPANI Metals Corp. offre aux actionnaires une exposition à la croissance du capital à long terme en investissant dans des propriétés d'exploration minière. La Société est inscrite au marché boursier canadien sous le symbole « CUPA ». Pour en savoir plus sur la Société, visitez <http://www.CUPANImetals.com>.

Brian Bosse

Directeur et chef de la direction, CUPANI Metals Corp.  
brian@CUPANImetals.com  
+14168445712

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE VENTE NI UNE SOLlicitATION D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA SECURITIES ACT OF 1933 DES ÉTATS-UNIS, TEL QUE MODIFIÉ (LA « **LOI DE 1933** ») OU TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PARTICULIERS AMÉRICAINS À MOINS D'ÊTRE ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA LOI DE 1933 ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ÉTAT EN VIGUEUR OU D'ÊTRE EXEMPTÉS DE CETTE INSCRIPTION. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.*

### **Renseignements prospectifs**

*Certains énoncés et renseignements contenus dans le présent document sont des « renseignements prospectifs » au sens du Règlement 51-102 – Obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces énoncés et renseignements sont fondés sur des faits actuellement disponibles pour la Société et rien ne garantit que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les énoncés et les renseignements prospectifs peuvent également être identifiés par des termes comme « anticiper », « croire », « cibler », « estimer », « planifier », « s'attendre », « peut », « sera », « pourrait » ou « devrait ». Bien que la Société considère que ses hypothèses sont raisonnables à la date du présent document, les énoncés et les renseignements prospectifs ne sont pas des garanties de rendement futur et les lecteurs ne doivent pas accorder trop d'importance à de tels énoncés, car les événements réels et les résultats peuvent différer sensiblement de ceux décrits dans le présent document. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure aux renseignements prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant la taille de l'offre, le respect par la Société de toutes les conditions pour la clôture en temps opportun de l'offre, y compris l'obtention de toutes les approbations requises, l'utilisation proposée du produit de l'offre, le paiement des commissions d'intermédiaire et la date de clôture proposée de l'offre, entre autres. Tous les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont donnés en date du présent document et sont fondés sur les avis et estimations de la direction et sur l'information dont la direction dispose à la date du présent document.*

*Ces énoncés sont fondés sur des hypothèses soumises à des risques et à des incertitudes considérables, y compris des risques concernant les prix des marchandises, les conditions du marché, la disponibilité de financement pour la Société à des conditions acceptables, des facteurs économiques généraux et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués par les présents énoncés*

*prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs ainsi que les résultats futurs. Bien que la Société estime que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance que les attentes des énoncés prospectifs s'avéreront exactes. La Société décline toute intention ou responsabilité de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières l'exigent.*

**La Bourse des valeurs canadiennes et son fournisseur de services de réglementation n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.**